



Charte humanitaire du Luxembourg

Face aux défis auxquels est confrontée l'action humanitaire, nous, Gouvernement du Luxembourg et organisations humanitaires non gouvernementales cosignataires, nous engageons par la présente Charte humanitaire à contribuer à la vision unifiée du changement à laquelle appelle le Secrétaire général des Nations Unies, en concrétisant cette vision en politiques et en actions.

Nous tenons à rappeler que les spécificités intrinsèques à l'action humanitaire ne doivent pas être diluées dans des concepts d'aide au développement, de consolidation de la paix et/ou d'autres agendas politiques. L'action humanitaire doit avant tout se concentrer sur l'accès et la protection impartiale des populations en danger et la réponse aux urgences, particulièrement dans les zones de conflit et en cas d'épidémie. La protection de l'espace humanitaire fait partie intégrante de nos préoccupations.

Au regard des cinq responsabilités fondamentales énoncées par le Secrétaire général des Nations Unies dans son rapport « Une seule humanité, des responsabilités partagées » du 2 février 2016, la présente Charte humanitaire formule nos positions communes et nos engagements réciproques.

Première responsabilité fondamentale : faire preuve de volonté politique pour prévenir et faire cesser les conflits

Nous rappelons le but premier des Nations Unies de maintenir la paix et la sécurité internationales, et encourageons l'UE et ses Etats membres à œuvrer activement en vue d'une action opportune et résolue du Conseil de sécurité destinée à prévenir ou à mettre fin à la commission de génocide, de crimes contre l'humanité ou de crimes de guerre. L'action humanitaire ne peut pas servir de substitut à la recherche de solutions politiques aux conflits.

Nous nous engageons à contribuer à la mise en lumière des situations à risque et des violations du droit international humanitaire, et des droits de l'homme, à maintenir une attention sur les conflits et les crises oubliés et à soutenir la pleine participation des populations et de la société civile aux processus politiques et de gouvernance.

Deuxième responsabilité fondamentale : faire respecter les normes qui protègent l'humanité

Nous réaffirmons que les principes humanitaires, le droit international humanitaire et le code de conduite pour le Mouvement international de la Croix- Rouge et du Croissant-Rouge doivent guider nos actions et que la protection des personnes affectées par des crises humanitaires d'origine naturelle, sanitaire ou humaine et celle des civils en zone de conflit doivent être au centre de ces actions.

Nous resterons attentifs à l'humanité, l'impartialité, la neutralité et l'indépendance de nos actions humanitaires, particulièrement dans les contextes où les autorités locales, gouvernementales et/ ou les parties prenantes à un conflit risquent de mettre en cause ces principes humanitaires.

Nous appelons solennellement à un arrêt de l'utilisation d'armes explosives en zones peuplées et à la protection des infrastructures médicales et des infrastructures civiles telles que les écoles contre les attaques ciblées ou indiscriminées. Nous nous engageons à soutenir les efforts visant à mettre un terme à ces pratiques, y compris ceux permettant de faire la lumière sur les responsabilités engagées par de tels actes et à apporter assistance aux victimes de telles attaques.

Troisième responsabilité fondamentale : ne laisser personne de côté

Nous réaffirmons que l'aide aux plus vulnérables est une priorité clé.

Nous nous engageons à promouvoir la protection des groupes vulnérables et des communautés discriminées, y inclus les femmes, les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées, et à soutenir l'amélioration de la prise en compte des besoins spécifiques de ces groupes dans la réponse humanitaire et la mise en œuvre des autres types d'actions connexes liées par exemple à la prévention des conflits et à la préparation aux catastrophes.

Nous nous engageons à promouvoir la participation égale et à part entière des femmes et des filles dans la réduction des risques, la prévention et la résolution de conflits, la reconstruction et la réhabilitation post-conflit et durant toutes les phases de l'action humanitaire.

Nous nous engageons à soutenir la lutte contre la violence fondée sur le sexe dans les crises humanitaires – catastrophes naturelles, conflits et déplacements forcés.

Nous reconnaissons le caractère de plus en plus prolongé des déplacements forcés et nous nous engageons, dans le respect de nos tâches et rôles spécifiques, à prendre les mesures opérationnelles pour répondre aux besoins et réduire les vulnérabilités des personnes déplacées, réfugiées et des communautés d'accueil, ainsi que les mesures politiques nécessaires pour garantir l'application du Droit à l'asile, améliorer leur accueil et s'attaquer aux causes profondes de ces déplacements.

Quatrième responsabilité fondamentale : améliorer les conditions de vie – fournir une aide ne suffit plus, il faut mettre fin au dénuement

Nous rappelons le rôle clé et la valeur ajoutée des organisations non gouvernementales et des organisations de la société civile qui fournissent aujourd'hui l'essentiel de la réponse humanitaire. Un système essentiellement axé sur le rôle des Etats affectés, même avec l'appui des agences des Nations Unies, ne peut en effet pas relever les nombreux défis qui se posent pour une réponse adaptée, diligente et qui permet d'atteindre ceux qui ont le plus besoin d'aide ; réponse qui se heurte à de nombreux obstacles qui relèvent en partie des autorités locales et des lourdeurs inhérentes à la coordination entre bailleurs internationaux.

Nous nous engageons à promouvoir le rôle des acteurs locaux, y compris des organisations à base communautaire, des ONG locales et des autorités locales ou nationales dans le souci d'accroître l'aide apportée aux bénéficiaires et à renforcer leurs capacités dans le cadre d'un soutien aux intervenants pertinents et de première ligne. Nous nous refusons cependant à opposer ONG locales

et internationales car nous considérons leurs rôles respectifs comme complémentaires. Nous affirmons que la diversité du secteur humanitaire est la clé d'une réponse adéquate et adaptée aux différents contextes.

Nous nous engageons à renforcer, au niveau du Gouvernement luxembourgeois et des ONG luxembourgeoises qui œuvrent dans différents champs d'action, les liens entre actions humanitaires, actions de prévention des conflits et de préparation aux catastrophes et actions de développement, notamment en promouvant une collaboration étroite entre les différents acteurs concernés et en développant autant que possible des stratégies qui se renforcent mutuellement.

Nous réaffirmons dans ce contexte que l'action humanitaire, bien que complémentaire aux efforts de prévention des conflits, de préparation aux catastrophes, et de renforcement de la résilience, renvoie à des responsabilités et à des modes d'intervention qui lui sont propres. La recherche de synergies et de cohérences entre l'action humanitaire et ces autres activités ne doit ni diluer les spécificités inhérentes à l'action humanitaire ni se traduire par une réduction des moyens qui sont alloués à l'action humanitaire.

Cinquième responsabilité fondamentale : investir dans l'humanité

Nous reconnaissons l'importance d'améliorer l'efficacité de la réponse humanitaire, tout en soulignant que l'efficacité de l'aide doit avant tout s'orienter sur l'adéquation de la réponse apportée par rapport aux besoins et ne peut reposer sur le seul impératif de réduire les coûts.

Nous nous engageons pour cela à augmenter la flexibilité et la réactivité des opérateurs humanitaires par une simplification des procédures administratives liées à l'accès et à la gestion des financements et à une harmonisation de ces procédures avec les autres bailleurs de fonds, par une augmentation de la prévisibilité des ressources allouées à l'action humanitaire en favorisant les financements pluriannuels, par le développement de relations privilégiées avec des partenaires ayant démontré leurs compétences et capacités à déployer une réponse humanitaire appropriée, et par une meilleure coordination interinstitutionnelle pour l'évaluation des besoins.

Nous nous engageons à consacrer un financement approprié aux acteurs les mieux placés pour répondre aux besoins des populations affectées, en tenant compte des spécificités de chaque contexte d'intervention et en portant une attention particulière aux ONG locales.

Nous nous engageons à continuer d'améliorer le niveau de professionnalisme des acteurs étatiques et non gouvernementaux du Luxembourg et par là aussi la plus-value sur le terrain. Pour cela, nous soutenons une juste prise en charge de coûts de gestion des opérations, appropriés au déploiement d'une réponse humanitaire adaptée, diligente et permettant d'atteindre ceux qui ont le plus besoin d'aide.

Nous portons une attention particulière à réduire au maximum le risque auquel est exposé le personnel humanitaire, national ou international, sur le terrain, en soutenant les mesures de protection nécessaires et la flexibilité indispensable en termes de modalités de mise en œuvre pour faire face aux contraintes sécuritaires.